

FRAIS 2024-2025

Veillez noter que les inscriptions seront confirmées à l'AGA. Dans le cas de familles qui n'ont aucun représentant à l'AGA, leur place sera donnée à une famille sur la liste d'attente.

Si le dossier est incomplet, votre enfant ne sera pas admis en classe, sans exception.

Veillez assurer que:

- Le formulaire d'inscription en ligne est dûment rempli.
- Le formulaire d'autorisation a été signé et remis à l'éducatrice.
- Le formulaire d'ayant droit a été signé et remis à l'éducatrice.
- Vous avez pris connaissance du manuel à l'intention des parents.
- Une copie du certificat de naissance de votre enfant a été remise à une éducatrice.
- Tous les chèques énumérés ci-après sont inclus :

École du Nouveau Monde (ENM) 220 Scenic Acres Dr N.W.

Programme de **journée complètes** seulement. 8h15h-16h

Affordability grant

50-99 heures par mois = 225\$ de rabais / mois

100+ heures par mois = 626\$ de rabais / mois

DESCRIPTION DES CHÈQUES (payable à l'ordre de La pré-maternelle Capucine)		Date du chèque	2 jours par semaine 480 \$	3 jours par semaine 720 \$	5 jours par semaine 1200 \$
<input type="checkbox"/>	Frais d'inscription (non remboursable)	Jour de l'inscription	75 \$	75 \$	75 \$
<input type="checkbox"/>	Frais de scolarité de septembre et juin ¹ (non remboursable) avec rabais de l'affordability grant	15 mai 2024	510 \$	990 \$	1148\$
<input type="checkbox"/>	Chèque de cautionnement pour participation au ménage ²	1 mai 2025	100 \$		
<input type="checkbox"/>	Chèque de cautionnement pour participation au bénévolat ³	1 mai 2025	500 \$		
Frais d'octobre à mai.					
<ul style="list-style-type: none"> ● Note: Les frais de scolarité seront payés un mois à l'avance, c'est-à-dire, le chèque en date du 1^{er} septembre sera pour les frais d'octobre et ainsi de suite. ● Veuillez choisir l'option paiement mensuel ou l'option du paiement en 1 versement annuel, ainsi que le montant applicable pour les subventions selon votre revenu annuel.⁴ 					
<input type="checkbox"/>	Paiement en 1 versement annuel avec Affordability Grant (8 mois)	1 sept 2024	2040 \$	3960 \$	4592 \$
<input type="checkbox"/>	OU Paiement mensuel à partir du 1 septembre au 1er mai	1er du mois	255 \$ (min 50 h / mois)	495 \$ (min 50 h / mois)	574 \$ (min 100h / mois)
<input type="checkbox"/>	Subventions supplémentaires possible pour nos familles sous 180000\$/an ⁴	SVP, contactez-nous avec votre demande de subvention et nous allons vous préparer une facture			

¹ Ce montant est pour réserver votre place en septembre. Si vous ne le payez pas, votre place n'est pas garantie.

² Ce chèque sera remis suite à la participation d'un parent à un des grands ménages/ lessives etc.

³ Ce chèque sera remis suite à la participation d'un parent au bénévolat tel que mandaté par le conseil d'administration de la Capucine.

⁴ Veuillez visiter [Child care subsidy | Alberta.ca](https://www.alberta.ca/child-care-subsidy) voir si vous pouvez qualifier pour cette subvention

⁵ Veuillez noter que les paiements mensuels peuvent entamer des frais supplémentaires administratifs selon votre banque.

École Terre des Jeunes (TDJ) 3720 42 St N.W.



Programmes de **demi-journée: 8h30 à 11h30 ou 12h30 à 15h30.**

Affordability grant (AG)

Pour toutes nos familles: 75\$ de rabais / mois
 Pour nos familles sous 180000\$/an⁴: 125\$ / mois

DESCRIPTION DES CHÈQUES (payable à l'ordre de La pré-maternelle Capucine ou pare- transfer à premat.capucine@gmail.com)		Date du chèque	2 sessions par semaine	3 sessions par semaine	5 sessions par semaine	2 ^e enfant (même année scolaire)
Frais sans subventions / grants			221 \$	309 \$	496 \$	
<input type="checkbox"/>	Frais d'inscription (non remboursable) / <i>Registration fees (non refundable)</i>	Jour de l'inscription	75 \$	75 \$	75 \$	75\$
<input type="checkbox"/>	Frais de scolarité de septembre et juin ¹ (non remboursable, avec rabais de 75\$) <i>Fees for September and Juin includes \$75 grant, non refundable)</i>	15 mai 2024	292 \$	468 \$	842 \$	90%
<input type="checkbox"/>	Chèque de cautionnement pour participation au ménage ² <i>Cleaning deposit</i>	1 mai 2025	100 \$			S/O
<input type="checkbox"/>	Chèque de cautionnement pour participation au bénévolat ³ <i>Volunteer hours deposit</i>	1 mai 2025	500 \$			S/O
Frais d'octobre à mai. <ul style="list-style-type: none"> Note: Les frais de scolarité seront payés un mois à l'avance, c'est-à-dire, le chèque en date du 1^{er} septembre sera pour les frais d'octobre et ainsi de suite. <i>(Please note: Fees are paid one month in advance ie. October fees are paid September 1st)</i> Veuillez choisir l'option paiement mensuel ou l'option du paiement en 1 versement annuel, ainsi que le montant applicable pour les subventions selon votre revenu annuel. ⁴ <i>(Please choose either one (1) annual payment or eight (8) monthly payments)</i> 						
<input type="checkbox"/>	Paiement en 1 versement annuel avec 75\$/mois " Affordability Grant " (AG) <i>1x annual payment with grant</i>	1 sept 2024	1,168 \$	1,872 \$	3,368 \$	90%
<input type="checkbox"/>	OU Paiement mensuel à partir du 1 septembre avec AG de 75\$/mois OR monthly payments includes AG	1er du mois	146 \$	234 \$	421 \$	90%
<input type="checkbox"/>	Paiement en 1 versement annuel avec AG (75\$) et childcare subsidy (125\$) <i>1x annual payment with AG and subsidy</i>	1 sept 2024	0 \$	622 \$	2,118 \$	90%
<input type="checkbox"/>	OU Paiement mensuel à partir du 1 septembre avec les deux subventions ^{4,5} OR monthly payment with AG and subsidy	1er de chaque mois	0 \$	109 \$	296 \$	90%

¹ Ce montant est pour réserver votre place en septembre. Si vous ne le payez pas, votre place n'est pas garantie.

² Ce chèque sera remis suite à la participation d'un parent à un des grands ménages/ lessives etc.

³ Ce chèque sera remis suite à la participation d'un parent au bénévolat tel que mandaté par le conseil d'administration de la Capucine.

⁴ Veuillez visiter [Child care subsidy | Alberta.ca](https://www.alberta.ca/child-care-subsidy) voir si vous pouvez qualifier pour cette subvention

⁵ Veuillez noter que les paiements mensuels peuvent entamer des frais supplémentaires administratifs selon votre banque.

Information pour les subventions 2024-2025

Affordability grant:

Pour TDJ (Varsity):

À partir de janvier 2022, le gouvernement offre un rabais de 75\$ par mois sur les frais mensuels de la prématernelle. Ce rabais est déduit des frais scolaires de base pour les mois d'octobre à mai. Les rabais de septembre et de juin sont répartis dans les 9 mois de l'année.

Starting in January 2022, the government is offering a grant of \$75 per month on monthly preschool fees. This discount is deducted from basic school fees for the months of October to May. The September and June grants are spread over the 9 months of the year.

Pour ENM (Scenic Acres):

Comme nous offrons un programme de journée complète à ENM, les familles peuvent bénéficier de subventions pour les garderies à ce local. Pour bénéficier de ces subventions, les enfants doivent fréquenter au moins 50 heures par mois pour recevoir la subvention à temps partiel (225 \$) et 100 heures par mois pour recevoir la subvention à temps plein (656 \$).

As we offer a full day program at ENM, families are eligible to receive Alberta's Affordability Grants for daycares. To access these grants, your child must be registered for a minimum of 50 h/ month for the part-time grant of \$225 each month, or for a minimum of 100 h/month to receive the full grant of \$626 each month.

Subvention supplémentaire / Additional subsidies for families earning < \$180 000/an:

Pour TDJ:

À partir de janvier 2022, si vous faites moins de 180,000\$ annuellement vous pouvez **appliquer** pour une subvention supplémentaire de 125\$ par mois à condition que vous n'avez pas d'autre subvention (ex. pour une garderie).

As of January 2022, if you make less than \$180,000 annually, you can apply for an additional subsidy of \$125 per month, provided you have no other subsidy (e.g. for daycare).

Pour ENM:

Des subventions supplémentaires sont disponibles pour les familles gagnant moins de 180000\$/an. Le montant dépend du nombre d'heures de présence de votre enfant dans le programme et de vos revenus. Les subventions vont de 106\$ à 266\$/mois. Veuillez cliquer sur ce lien ci-dessous pour en savoir plus.

Additional subsidies are available for families earning less than \$180,000/year. The amount depends on the number of hours your child attends the program and your income. Subsidies range from \$106 to \$266 / month. Please click on this link to learn more.

[Affordability rate chart - child care supports](#)

Voici le lien pour faire votre application pour toutes les subventions: [Child care subsidy | Alberta.ca](#)